



## PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 27/11/2020

#### **Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture des commerces de vente au détail de biens et de services le dimanche en Essonne**

Compte tenu de la situation exceptionnelle des commerces résultant de la crise sanitaire, la préfecture de l'Essonne a pris ce vendredi 27 novembre 2020 un arrêté autorisant à titre dérogatoire les commerces de détail à déroger au repos dominical.

Tous les commerces de vente au détail de biens et de services sont concernés : coiffeurs, instituts de beauté, concessionnaires, commerces alimentaires par exemple. Ils pourront donc ouvrir dès ce dimanche et tous les dimanches jusqu'au 27 décembre inclus.

Dans ce cadre, le préfet rappelle le caractère impératif du respect des règles sanitaires et notamment du protocole renforcé, applicable aux commerces.

**Bureau de la Communication Interministérielle  
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37  
Mél : [pref-communication@essonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@essonne.gouv.fr)

Boulevard de France  
91010 Évry-Courcouronnes